

Approbation ministérielle : 2007 ;

Titre : Technologie de l'électronique [Spécialisation en télécommunications (ATE)] - Certification Cisco	Unités : 91,66
No : 243.BA	Cohorte : 2010-2013
Conditions particulières d'admission : TS ou SN 4e, ST ou ST ou ATS 4e (*)	
Math. 436(**) ou 426 et 526 ou l'équivalent, Sc. Physiques 436 ou l'équivalent	

SESSION 1	AUTOMNE 2010	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation générale commune, propre et complémentaire				
109-101-MQ	Activité physique et santé	4EP0	1-1-0-1	1,00
340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-0-3	2,33
601-101-MQ	Écriture et littérature	4EF0	2-2-0-3	2,33
FGC-001-SW ¹	Formation générale complémentaire (Préalable : aucun sauf L.M.)		3-0-0-3	2,00
Formation spécifique				
201-41R-SW	Mathématiques I (Préalable : Math. 436 ou 526 du sec.)	041R (1/2)	3-2-0-3	2,66
243-37E-SW	Introduction aux circuits analogiques	037E (1/2)	3-3-0-2	2,66
243-37F-SW	Circuits numériques	037F (1/2)	3-2-0-2	2,33
243-41Q-SW	Fonction de travail en télécommunication	041Q	1-3-0-1	1,66
			19-14-0-18	17,00
SESSION 2	HIVER 2011	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation générale commune, propre et complémentaire				
109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1	0-2-0-1	1,00
340-102-MQ	Philosophie : L'être humain (Préalable : 340-101-MQ)	4PH1	3-0-0-3	2,00
601-102-MQ	Littérature et imaginaire (Préalable : 601-101-MQ)	4EF1	3-1-0-3	2,33
Formation spécifique				
201-51R-SW	Mathématiques II (PR : 201-41R-SW)	041R (1/2)	3-2-0-3	2,66
243-41U-SW	Dessin et conception assisté par ordinateur	041U (1/3)	1-3-0-1	1,66
243-47E-SW	Circuits analogiques	037E (1/2)	3-3-0-2	2,66
243-47F-SW	Systèmes numériques	037F (1/2)	3-3-0-2	2,66
			16-14-0-15	15,00
SESSION 3	AUTOMNE 2011	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation générale commune, propre et complémentaire				
109-103-MQ	Activité physique et autonomie (Préalables : 109-101-MQ; 109-102-MQ)	4EP2	1-1-0-1	1,00
340-GWQ-SW ³	Philosophie et éthique (Préalable : 340-101-MQ; PR : 340-102-MQ)	4PHP	3-0-0-3	2,00
601-103-MQ ³	Littérature québécoise (PA : 601-102-MQ)	4EF2	3-1-0-4	2,66
604-100-MQ	Anglais de base [ou 604-101-MQ ou 604-102-MQ]	4SA0 OU 4SA1 OU 4SA2	2-1-0-3	2,00
Formation spécifique				
243-37C-SW	Introduction aux systèmes de télécommunication	037C (1/3)	2-2-0-2	2,00
243-41T-SW	Techniques d'assemblages	041T (1/2), 0422 (1/3)	1-3-0-2	2,00
243-41V-SW	Notions de base sur les réseaux	041V	2-2-0-2	2,00
243-41W-SW	Systèmes d'alimentation électrique	041W (1/2)	2-3-0-2	2,33
350-41S-SW	Communication en milieu de travail	041S	2-1-0-2	1,66
601-888-02	Épreuve uniforme de français			
			18-14-0-21	17,66
SESSION 4	HIVER 2012	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation générale commune, propre et complémentaire				
601-GWQ-SW ^{2,3}	Production de discours (PA : 601-103-MQ)	4EFP	2-2-0-2	2,00
604-TEC-SW	Anglais, langue seconde [604-GWQ-SW ou 604-GWS-SW ou 604-GWW-SW] (Préalable : 604-100 ou 101 ou 102-MQ)	4SAP OU 4SAQ OU 4SAR	3-0-0-3	2,00
FGC-002-SW ⁴	Formation générale complémentaire (Recherche d'emploi)		3-0-0-3	2,00
Formation spécifique				
243-41X-SW	Systèmes téléphoniques	041Y (1/3), 041Z (1/2)	2-3-0-3	2,66
243-47C-SW	Initiation aux projets	037C (1/3), 041T (1/2), 041U (1/3)	1-3-0-1	1,66
243-51U-SW	Électronique analogique	041U (1/3), 041W (1/2)	3-3-0-2	2,66
243-51X-SW	Routage d'un réseau local	041X (1/2), 0425 (1/2)	3-3-0-2	2,66
			17-14-0-16	15,66

Note : La 3e colonne de la pondération ne concerne que le programme de Soins Infirmiers (180.A0).

243.B0

SESSION	ÉTÉ 2012	Compétence(s)	Pond.	Unités
Stage en milieu industriel				
243-ATE-01	(35 heures/semaine x 13 semaines = 455 heures)		0-0-0-0	0,000

SESSION	5 AUTOMNE 2013	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation spécifique				
243-421-SW	Radiocommunication I	0421 (1/4), 0423 (1/3), 0424 (1/3)	3-3-0-3	3,00
243-431-SW	Antenne et filtration	0421 (1/4), 0424 (1/3), 0426 (1/2)	3-3-0-3	3,00
243-57C-SW	Communication numérique	037C (1/3), 041Y (1/3)	3-3-0-3	3,00
243-61X-SW	Commutation et accès au réseau étendu	041X (1/2), 041Y (1/3)	3-2-0-2	2,33
243-71X-SW	Hyperfréquence	0421 (1/4)	2-3-0-2	2,33
			14-14-0-13	13,66

SESSION	6 HIVER 2013 [7 JANVIER AU 12 AVRIL]	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation spécifique				
243-422-SW	Stage en télécommunication (35 heures/semaine x 13 semaines = 455 heures)	0422 (1/3), 0427	0-5-0-3	2,66
			0-5-0-3	2,667

SESSION	HIVER 2013 [15 AVRIL AU 14 JUIN]	Compétence(s)	Pond.	Unités
Formation spécifique				
243-41Z-SW	Câblodistribution	041Z (1/2), 0422 (1/3)	2-2-0-2	2,00
243-423-SW	Réseau sans-fil et téléphonie IP	0423 (1/3), 0425 (1/2)	3-2-0-3	2,66
243-433-SW	Projet en télécommunication (PA : 243-422-SW)	0423 (1/3), 0426 (1/2)	2-4-0-2	2,66
243-441-SW	Radiocommunication II	0421 (1/4), 0424 (1/3)	3-2-0-3	2,66
990-243-AB	Épreuve (activité) synthèse			
			10-10-0-10	10,00

Préalable : déterminé par le Ministre et dont la réussite est obligatoire pour suivre les autres cours qui exigent ce préalable
 CR : corequis (cours qui doivent se suivre à la même session)
 PA : prérequis absolu (dont la réussite est obligatoire pour suivre les autres cours qui exigent ce prérequis)
 PR : prérequis relatif (obligation d'obtenir une note minimum de 50% pour suivre les autres cours qui exigent ce prérequis)
 (1/?) : nombre d'activités pour l'atteinte totale de la compétence

1. L.M. = Langue moderne. Le Collège peut offrir Espagnol 1 et 2, le premier étant préalable au deuxième.
2. Dans le cas où l'étudiant agit à titre de pair aidant au Centre d'aide en français, ce cours pourrait être suivi à la même session que "Littérature et imaginaire" (601-102-MQ) ou que "Littérature québécoise" (601-103-MQ).
3. Exceptionnellement et pour des raisons majeures de cheminement scolaire, ce prérequis pourrait ne pas être exigé.
4. Ce cours se donnera de façon intensive avant le début de la session.

* TS ou SN 4e : Technico-sciences de la 4e secondaire ou Sciences naturelles de la 4e secondaire; ST ou ATS 4e : Science et technologie de la 4e secondaire ou Applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire

** La formation disciplinaire à la suite de Mathématiques 426 et 526 est au moins équivalente sinon supérieure à celle développée par Mathématiques 436.

Grille approuvée le 8 février 2010